



COMPTE-RENDU
Conseil de quartier commun
des 2 quartiers
Bouverie Nord/ Bouverie Sud
14.11.2022

Service : Cabinet du Maire de la Bouverie
Rédacteur : Virginie HACOT
Approbateur : Robert Masson
Objet de la réunion : Conseil de quartier commun de la
Bouverie Nord et de la Bouverie Sud
Date : le 14/11/2022

1) PRESENTS :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Jean CAYRON	Monsieur le Maire	Oui
Robert MASSON	Adjoint au Maire référent au quartier de la Bouverie	Oui
Christian BESSERER	Elu référent du Conseil de quartier Bouverie Nord	Oui
Guillaume GUERIN	Elu référent de l'opposition Conseil de quartier Bouverie N	Excusée
Carole SCHWALLER	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Oui
Pascale TESSONNEAU	Elue référente du Conseil de quartier Bouverie Sud	Excusée
Martine BOUVARD	Conseillère municipale déléguée démocratie participative	Oui
Patrick FLECHE	Conseiller municipal délégué à la démocratie participative	Oui
Yoann GNERUCCHI	Premier Adjoint délégué à la Sécurité Publique	Oui
Jean-Claude SAVIO	Adjoint aux travaux	Oui

Agents Municipaux

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Véronique CORNEC	Directrice Générale Adjointe – Directrice des Services Techniques	Oui
Anissa NAAMANE	Cheffe de Cabinet	Oui
Virginie HACOT	Coordinatrice du pôle de la Bouverie	Oui

Conseillers de quartier Bouverie Nord :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Annie AZZENA	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Hedi BORONAT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Nord	Excusé
Jacques DEWEZ	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Virginie DUFAY-MORENO	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Serge ESPOSITO	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Marine GAUTHIER	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Bruno GUELI	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui

Nom - Prénom	Fonctions	Présence
Christine GUERIN	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Jean-Paul HADET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Excusé
Richard HAGOUEL	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Non
Dominique LAURE	Conseillère de quartier Bouverie Nord	Oui
Alain LE GOFF	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Jean-Paul PERDRISSET	Conseiller de quartier Bouverie Nord	Oui
Ernest BURTON	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Oui
Christian MARCELLIN	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Oui
Gilbert VIPLE	Conseiller de quartier Suppléant Bouverie Nord	Excusé

Conseillers de quartier Bouverie Sud :

Nom – Prénom	Fonctions	Présence
Brice FEILLU	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Pierre FILIPPI	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Jacques GAGNOLET	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Excusé
Alain LIEBIECH	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Madhi OUHAES	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Michel PICHELOUP	Conseiller de quartier Bouverie Sud	Oui
Jean-Patrice SERGEANT	Vice-Président du Conseil de quartier Bouverie Sud	Oui

En préambule Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et de leur implication et Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la Démocratie Participative, explique, le déroulé de ce conseil et son organisation. Elle fait l'appel des conseillers et annonce aussi l'arrivée de Mme GAUTHIER, des Pins Parasols, désignée par M le Maire au titre des associations, en remplacement de Mr LEDOUX.

La rencontre de ce jour a été préparée en amont par une rencontre entre les conseillers de quartier, et est présentée sous forme de projection d'un diaporama reprenant les sujets à aborder. Les conseillers interviennent à leur demande.

1^{ère} partie : Ordre du jour commun :

Point 1 : POP VOX

➤ Rappel du fonctionnement de la plateforme participative

Madame BOUVARD poursuit en rappelant le fonctionnement de la plateforme POPVOX et son intérêt. Ce site est à disposition des habitants et des conseillers de chaque quartier pour s'informer, proposer, partager des évènements, des idées, des photos...

Plusieurs options :

- *Signaler, alerter sur un problème et le géolocaliser sur carte,*
- *Questionner vos élus, leur faire des propositions,*
- *Programmer un co-voiturage,*
- *Échanger entre vous,*
- *Se tenir informer de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi l'actualité de votre quartier, l'agenda, les comptes-rendus des Conseils de quartier, ...*

Madame BOUVARD informe que les réponses sont toujours apportées aux sollicitations : certaines sont traitées rapidement quand d'autres demandent un traitement plus long mais la réponse est toujours apportée. La question disparaît des écrans quand le problème est résolu, mais elle demeure tant que le traitement est en cours afin que les autres habitants du quartier puissent s'en informer. En outre, demeurent à l'écran les propositions, toutes prises en considération mais qui n'appellent pas forcément des réponses immédiates : elles sont collectées et traitées d'abord par les Conseillers de quartier.

Ce site est jeune et ne demande qu'à évoluer, à s'améliorer pour répondre au mieux à vos attentes : il est au service des habitants et des conseillers de chaque quartier. Afin d'être efficace, il requiert l'inscription en nombre des habitants des quartiers. Rappel : il est gratuit.

Point 2 : Le déploiement de la Fibre optique

Monsieur MASSON nous fait un point de situation sur le sujet. En effet, le Département a confié le déploiement du réseau de la fibre optique à VAR TRES HAUT DEBIT

Sur notre territoire c'est l'ECAA qui pilote le programme et depuis le début de l'année, les travaux ont été confiés à la société NGE qui a remplacé EIFFAGE.

Ce remplacement a provoqué une remise à plat du programme et engendré un retard par rapport au planning initial. La commune devrait être intégralement fibrée courant 2024.

Dans cette opération, la seule intervention de la mairie de Roquebrune, a été de délivrer à l'entreprise un arrêté pour intervenir sur le domaine public et une autorisation pour installer les armoires de distribution.

Monsieur MASSON rappelle ainsi que **tous problèmes de raccordement, de travaux voirie, de connexion ou de réception sont à la charge soit de l'entreprise de déploiement soit de l'opérateur une fois les branchements effectués.**

Il précise aussi que le site <https://www.vartreshautdebit.fr/calendrier-des-travaux> a été mis en place par « Var Très Haut Débit » pour donner des précisions d'éligibilité pour tous les quartiers.

Point 3 : La vigilance citoyenne

Monsieur GNERUCCI, explique le fonctionnement de ce dispositif : ~~en effet~~ la Municipalité a intégré le nouveau dispositif national officiel de « participation Citoyenne », soutenu par l'Etat et la Gendarmerie Nationale. Il prévoit un maillage de référents citoyens bénévoles qui assurent le lien entre le voisinage, la municipalité et les forces de l'ordre. L'objectif étant d'optimiser les actions de lutte contre les phénomènes de délinquance. La vigilance citoyenne vient compléter les actions de prévention de la délinquance conduites au sein de la commune (Opération tranquillité vacances-sensibilisation auprès des séniors-déploiement de la vidéosurveillance-patrouille de police).

Monsieur MASSON nous redonne la liste des citoyens vigilants pour le quartier de la Bouverie.

Bouverie Sud :

Mr Pierre FILIPPI et
Mr Brice FEILLU

Bouverie Nord :

Pour l'ASL la Novénaire : Mr Hedi BORONAT
Pour les Bastides du Lac : Mr Bernard GEROUVILLE
Pour le Lou Roucas : Mr Jean Louis CHIRON
Pour le Caloussu : Mr Daniel NICCOLINI
Pour le Clos des Pins : Mme Marie POUPHILE
Pour le Cœur de la Bouverie : Mr Gilbert VIPLE
Pour le Collet Redon : Mr Jean Marie GENSEL
Pour les Bruyères : Mr Damien BALMEUR

Madame BOUVARD précise qu'ils sont listés sur le site de la Mairie et par quartier sur la plate-forme participative Popvox, avec leurs coordonnées.

Monsieur FEILLU explique qu'il ne faut pas hésiter à contacter les citoyens vigilants pour toute suspicion avérée.

Monsieur GNERUCCI précise que la demande, d'ajouter des supports visuels supplémentaires annonçant ce dispositif, est prise en considération, sachant que ces visuels sont placés prioritairement aux entrées de ville. Il annonce qu'une réunion d'information aura lieu fin novembre sur la Vigilance citoyenne.

Point 4 : Quelles sont les actions mises en place pour limiter le risque incendie ?

Monsieur MASSON énumère les actions mises en place pour limiter le risque incendie à savoir que la commune travaille sur l'élaboration d'un PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies et de Feux de Forêt) afin d'avancer sur le porter à connaissance demandé par la Préfecture.

De plus la Brigade Environnement est régulièrement sur le terrain pour informer les propriétaires de leurs obligations. Il précise également qu'un courrier a été envoyé ou sera envoyé par ce service à toutes les ASL, rappelant leurs obligations. Il est accompagné d'un courrier type à présenter aux personnes ne respectant pas la réglementation.

Concernant les fossés ou bas de talus, il faut rappeler que les propriétaires sont dans le devoir de les entretenir.

Pour les points d'eau incendie, le contrôle triennal sera fait en fin d'année sur l'ensemble de la commune.

Monsieur MASSON explique également que le débroussaillage OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) est une action importante dans la lutte contre les incendies.

Il rappelle que les ASL doivent procéder aux OLD dans les interfaces qui entourent leur lotissement sur une profondeur de 100 m. Les propriétaires situés à moins de 200 mètres d'une forêt sont dans l'obligation légale de débroussailler dans les 100 mètres.

Les propriétaires sont également soumis à l'obligation du maintien en bon état de leur végétation dans leur propriété (haie mitoyenne) en respectant 2 mètres de hauteur et 2 mètres de largeur et doivent veiller à ce qu'aucun débord de végétation ne soit constaté.

Monsieur GNERUCCI annonce que dans le cadre des OLD, le débroussaillage aux alentours de la station d'épuration des Bastides du Lac sera effectué très prochainement.

Par ailleurs, notre commune comme le département du Var étant particulièrement exposée au risque d'incendie de forêt, Monsieur MASSON rappelle l'arrêté préfectoral sur l'emploi du feu et sa réglementation,

L'arrêté préfectoral du 16 mai 2013, qui intègre désormais l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, interdit le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du Département et réglemente strictement l'emploi du feu.

<https://www.var.gouv.fr/reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-le-var->

L'article 84 a été rédigé dans le cadre de la santé publique, le brûlage de déchets verts émet de nombreuses particules fines dans l'atmosphère avec un effet délétère sur la santé.

Cependant il existe 4 dérogations :

- Le brûlage pour travaux forestiers,
- Le brûlage pour travaux agricoles,
- Le brûlage d'arbres parasités par organismes nuisibles,
- Le brûlage dans le cadre de l'obligation légale de débroussailler (O.L.D.) soit toutes les propriétés situées à une distance égale ou inférieure à 200 m d'un massif forestier. Il est seulement possible dans ce cas de brûler des déchets de **végétaux secs** provenant du **débroussaillage** (mimosas, chênes, pins, arbousiers, bruyères, végétation naturelle Méditerranéenne...).

En aucun cas, ne peuvent être brûlés les déchets verts de jardin provenant de la taille de végétation ornementale tel que Cyprès, lauriers roses, palmes de palmiers, Yuccas, cycas, etc.

Dans le seul cadre de l'OLD, Il est possible de faire son écobuage dans les conditions de sécurité requises, de 8h00 à 16h30, sous surveillance constante. Par contre si un riverain se plaint de nuisances dues à la fumée, un agent assermenté, vous demandera d'éteindre votre foyer.

Afin de répondre au mieux à la demande des conseillers de quartier, Monsieur MASSON annonce également les moyens de préventions mis en place et dont les documents sont disponibles sur le site de la ville :

- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) pour bien connaître les risques afin de mieux s'en préserver.
- Le guide « Je me protège en famille » pour aider chaque citoyen à organiser son autonomie durant la phase critique de la crise majeure, en élaborant son plan familial de mise en sécurité
- L'inscription au système d'alerte à la population auprès de la commune pour diffusion rapide d'informations sur tous les risques (Plan de sauvegarde communale).

Monsieur GNERUCCI précise qu'un dernier dispositif a été mis en place, véritable atout supplémentaire :

- **Le Dispositif FR-ALERTE**, est un nouveau dispositif déployé par l'Etat depuis le mois de juin, qui permet de prévenir la population lorsqu'un danger, lié à un risque majeur, menace. Contrairement aux systèmes de télé-alerte classiques, il ne demande pas aux particuliers de s'inscrire. L'Etat peut ainsi, via ce dispositif, transmettre un message d'alerte grâce à la géolocalisation et aux opérateurs téléphoniques, lesquels envoient ce message à leurs abonnés sur la zone concernée.

Il souligne également la présence des patrouilles actives du CCFF (Comité communale des Feux de Forêt) qui viennent aussi renforcer la sécurité pour lutter contre le risque incendie

Il précise que ce comité fait également parti de la réserve communale de sécurité civile en cas de catastrophe naturelle (Incendie de forêt-Inondation).

A ce jour, **le CCFF compte 70 volontaires bénévoles** qui œuvrent sur le terrain et il les remercie vivement pour leur engagement quotidien.

Point 5 : Quelles sont les actions récentes mises en place par l'ECAA et le SMA pour réduire les inondations ?

Monsieur MASSON annonce les actions réalisées, celles en cours et celles à venir :

Sur ce qui est fait :

La création d'une carte des aléas qui définit les zones à risques incendie et risques inondation :

L'arrêté du 23 septembre 2021 établit la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fond de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations.

Il s'agit de définir les enjeux (habitations, infrastructures, etc..) pour évaluer les travaux ou les moyens techniques à développer pour chacun.

Exemple : l'installation de batardeaux pour protéger de l'inondation

Sur ce qui est en cours :

Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) est intervenu sur le site du Blavet et ses affluents. Depuis le 2 novembre, le SMA poursuit ce travail de restauration sur le bassin versant du Blavet ; traiter les berges de manière à obtenir une végétation équilibrée, réduire les risques de premiers débordements par la formation d'obstructions dans le cours d'eau, évacuer les déchets afin de redonner au cours d'eau un cadre naturel.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise ATE et chaque riverain concerné a reçu un courrier du SMA pour les prévenir de ces travaux.

Sur ce qui est à venir :

Un bassin de rétention de 11 hectares est envisagé au nord de la commune dans la forêt de Palayson.

Point 6 : L'Aire des déchets verts de la Bouverie

L'aire de quai de transit des déchets verts restera ouverte du lundi au samedi de 14h00 à 17h00 et fermée les jours fériés. (Tél : 04.83.09.84.06)

Monsieur GNERUCCI précise que pour sur les difficultés rencontrées actuellement sur les dépôts qui ne semblent pas être suffisamment évacués, un signalement sera transmis auprès de l'ECAA car il n'y a pas lieu de stocker, sur ce site, plus que le tonnage et le volume journalier autorisés.

Une personne de l'assemblée demande si une solution plus simple pour l'accès à ce site est envisageable.

Monsieur GNERUCCI répond que ce problème a souvent été soulevé et qu'une solution est en cours d'élaboration, telle une vignette ou un QR code qui sera à apposer sur les véhicules et qui permettra à chaque citoyen de ne plus justifier son identité à chaque passage.

Monsieur GUELI demande si on peut revoir l'amplitude horaire et les plannings en fonction de la saisonnalité, mais également de l'activité. (Le printemps ou l'automne, le samedi) Monsieur GNERUCCI répond que ce problème pourra trouver une solution dès lors que le problème Sambracitain sera résolu car le même personnel travaille sur les 2 sites.

Monsieur GNERUCCI rappelle également que la déchetterie de Puget sur Argens accueille aussi les déchets verts du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h50 (tél :04.94.45.63.09).

2^{ème} partie : Ordre du jour spécifique à chaque quartier

BOUVERIE SUD

Point 1 : Signalétique « Interdiction aux véhicules 5 tonnes et + »

- Les panneaux d'interdiction aux véhicules de 5 tonnes et plus, pour limiter les remblais illégaux ayant été vandalisés, un marquage au sol est demandé à 4 endroits stratégiques.

Monsieur GNERUCCI répond qu'une réunion sur le terrain sera organisée avec la Police Municipale et les services techniques afin de définir les différents endroits proposés.

Point 2 : Renforcement de la présence de la PM et de la Gendarmerie :

- Les radars mobiles sont un très bon dispositif, mais un renforcement de la présence effective de la PM et de la Gendarmerie est demandé afin de d'accentuer le côté dissuasif.

Monsieur GNERUCCI annonce que c'est déjà le cas avec la Brigade motorisée qui effectue des contrôles réguliers sur la route de la Bouverie et celle de Marchandise. Ce dispositif se veut discret mais dissuasif. La volonté première étant de faire de la pédagogie dans un premier temps quand cela est possible, avant la répression et la verbalisation.

Point 3 : Aire d'accueil des gens du voyage :

➤ **Un terrain d'accueil pour les gens du voyage a-t-il été réservé dans le cadre du PLU.**

Monsieur MASSON explique qu'en matière d'accueil, d'habitat et de stationnement des gens du voyage, le droit français se caractérise, depuis plus de trente ans, par la recherche d'un équilibre entre le souci de préserver le mode de vie itinérant des gens du voyage, d'une part, et la nécessité de maintenir l'ordre public et de faire respecter le droit de propriété, d'autre part.

Les Départements élaborent le « schéma départemental » et les « intercommunalités » ont compétence pour la mise en place sur leur territoire.

Pour Roquebrune sur Argens, un terrain avait été envisagé et proposé mais les services de l'État ont refusé au prétexte que les commerces étaient trop éloignés. A ce jour, le PLU ne prévoit rien à ce sujet et aucune demande n'a été formulée par l'ECAA.

Monsieur GNERUCCI précise qu'il existe deux types d'Aires pour les gens du voyage ; l'Aire de grand passage qui peut accueillir environ 60 caravanes, comme à Fréjus, et l'Aire d'accueil qui peut accueillir environ 25 places. A ce jour, lorsque les gens du voyage s'installent sur un terrain municipal, un référé est transmis à la Préfecture au plus vite afin qu'ils quittent le site au plus tard dans les 15 jours.

Il précise aussi que lorsqu'ils s'installent sur un terrain privé, le moyen d'action n'est pas le même. Afin de pallier à ce phénomène, la ville s'efforce d'acheter dès qu'elle le peut et en partenariat avec la SAFER, les terrains agricoles à la vente, afin de les rétrocéder aux agriculteurs.

Monsieur le Maire précise qu'il ne reste que 5 caravanes sur le site de Palayson suite à une procédure en référé. Une injonction du Tribunal a été prononcée en faveur des personnes restantes car ils sont sédentarisés depuis longtemps sur notre commune.

Point 4 : Arrêts de bus et abribus :

Madame BOUVARD explique le dossier global des arrêts de bus et abribus : les arrêts de bus ont tous été passés au crible (emplacement, état des abribus, accessibilité PMR, information sur les horaires, signalétique, panneaux et zébras fréquentation) : un tableau a été établi afin de recenser les besoins de maintenance, d'en assurer le suivi et de programmer les futurs abribus, à l'occasion de la Délégation de Service Public qui les concerne, celle-ci étant arrivée à son échéance ; l'« appel d'offres » est en cours, plutôt long dans le cadre d'une DSP.

Pour information :

- L'aménagement au sol des arrêts de bus (support béton, PMR, zébras) est à la charge de la commune.
- Les abribus relèvent d'un délégataire, actuellement Decaux. Trois abribus sur le quartier de la Bouverie sont à la charge directe de la commune (2 à Raphèle et 1 à l'aire de jeux Y. Colle).
- Les panneaux d'arrêt de bus (quand il n'y a pas d'abribus) et l'affichage des horaires, relèvent du service des Transports de l'ECAA.
- L'emplacement des arrêts est défini entre la commune, l'ECAA et le transporteur (exemple : l'arrêt de bus de la Pinède a été déplacé)

➤ **Il est demandé de déplacer l'arrêt de bus qui est à proximité du pont de l'autoroute, côté droit en allant à la Bouverie, car il paraît accidentogène de par sa situation.**

Madame Bouvard explique qu'il n'y a pas d'autre emplacement possible, proche des 4 Chemins et de la zone d'activités des Garillans. Il est très fréquenté pour le retour sur la Bouverie ; il a été aménagé dans le coteau depuis longtemps et un abribus va de nouveau y être installé, dans le cadre de la nouvelle DSP.

Monsieur SERGEANT souhaiterait le sécuriser car l'endroit lui semble accidentogène.

Madame BOUVARD répond qu'il faudra faire étudier la faisabilité technique d'y mettre éventuellement des arceaux ou tout système afin de le sécuriser.

➤ **Il est demandé de rénover l'abribus devant le parc de jeux Y. Colle.**

Madame BOUVARD répond que la demande a été transmise auprès des services de la mairie car c'est un abribus qui appartient à la commune, de même pour ceux devant la zone Raphèle.

BOUVERIE NORD :

Point 1 : Projets de logements sociaux sur la Bouverie / Parcelle CS 745 : réalisation des logements (calendrier, hauteurs) :

La parcelle CS 745, a été mise en lumière lors de la clôture du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Les conseillers de quartier ont souhaité des précisions.

Certains éléments doivent être remis en mémoire.

- **Rappeler ce que prévoyait le programme électoral de l'équipe municipale sur la Bouverie, il précisait :**
L'urbanisation sera contenue et les programmes de construction collectives périphériques seront stoppés,
L'aménagement d'une maison partagée pour seniors, intégrant une crèche, contribuera à maintenir les anciens sur le quartier et qu'avec le vieillissement de la population, nous proposerons de nouvelles formes d'habitat à destination des personnes âgées.
Ces projets d'habitats partagés intergénérationnels seront déployés avec une volonté de mener une politique de concertation équitable et transparente.
- **Rappeler qu'à la construction de la ZAC de la Bouverie (devenue La Novénaire), l'Etat obligeait les promoteurs à verser des « charges de ZAC »** aux collectivités afin que celles-ci participent à la construction d'infrastructures liées aux besoins des nouvelles populations. Ce terrain, comme l'ensemble de la parcelle sur laquelle furent construits les écoles, le Cœur de la Bouverie (immeubles + maisons individuelles), la place des Félibres, la mairie annexe et la crèche, faisait partie des charges de la ZAC au même titre que, par exemple, le terrain de l'espace CALANDRI (stade Yves Colle, Suzanne Régis, quai des déchets verts)
- **Rappeler que ce terrain est constructible depuis cette époque et inscrit au POS de 1990.**

Monsieur MASSON ajoute qu'en fonction des éléments précédents, dans le respect de nos engagements et sans augmenter la constructibilité sur le quartier, la seule véritable possibilité urbanistique correspond à la zone UB, terrain municipal, constructible depuis la création de la « nouvelle Bouverie » (ZAC de La Bouverie).

Il est précisé également que le PLU, voté par le conseil municipal du 7 juillet 2022, a pris en compte les réserves émises par le voisinage en réduisant la hauteur de construction à R+1 au lieu de R+2.

Qu'une servitude de protection paysagère (zone verte) est positionnée en périmètre sud, ce qui réduit considérablement la surface constructible.

Enfin à ce jour, divers projets ont été proposés à l'urbanisme, mais aucun n'est à l'étude, et encore moins validé, et rien ne sera pris en considération avant notre priorité actuelle qui concerne la refonte du groupe scolaire.

- **Les logements sociaux sur la Bouverie : Un article de Var matin du 3 octobre annonçait « La Préfecture prend la main ».** Les élus municipaux ont été contraints par la Préfecture d'instaurer un droit de préemption urbain sur huit zones de Roquebrune, pour combler sa carence en logement social.

Un éclaircissement sur ce sujet est demandé par les conseillers.

Monsieur Masson reprend le démenti que Var matin a publié sur ce sujet ; **En aucun cas, la Ville de Roquebrune sur Argens, s'est fait « tirer les oreilles »** par les services de la Préfecture. Il est important de rappeler **qu'avant l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et bien avant l'élection de la nouvelle équipe municipale, la Préfecture avait largement la possibilité d'appliquer son droit de préemption.** Le PLU voté, **la municipalité doit réinstaurer un droit de préemption, afin de pouvoir mettre en œuvre les projets d'aménagements ou de logements prévus dans le cadre de ce plan.** L'état de carence en termes de logements sociaux, qui nous coûte aujourd'hui plus de 900 000 euros par an de pénalités, est bien du fait des municipalités précédentes. Pour rappel, **l'arrêté préfectoral de carence du 29 décembre 2020, soit seulement 5 mois après l'élection de la nouvelle Majorité, est basé sur un rapport au bilan triennal s'étalant de 2017 à 2019 et ne fait donc, en aucun cas, état d'une mauvaise gestion de la municipalité en place.**

Point 2 : Travaux de voirie :

➤ **Les Prévisions des travaux de voirie pour 2023**

La voirie communale représente 160 kilomètres et, nombreuses sont les demandes de remise en état des routes. Le budget municipal prévoyait une somme de 700 000 €. Le département subventionne la commune à hauteur de 200 000 €. Le maire et l'équipe municipale ont choisi de positionner cette somme sur cette ligne budgétaire. Soit un budget de 900 000.

La volonté de Monsieur le Maire, est d'apporter davantage de moyens dans ce domaine et le budget 2023, en cours de préparation, devrait voir la ligne budgétaire en augmentation.

Concernant le quartier de la Bouverie, une somme sera arrêtée et comme précisé par Monsieur le Maire lors de la réunion publique du 4 novembre dernier, les conseillers de quartier seront invités à proposer les priorités sur notre secteur.

Monsieur SAVIO précise que les travaux de voirie entrepris lors des vacances scolaires, avenue des Eucalyptus, sont bien à la charge de Véolia suite à l'installation des conduites d'eau datant de quelques mois.

Madame AZZENA demande si le marquage au sol et la bordure centrale sont également pris en charge. Monsieur SAVIO le confirme et annonce que cette semaine des travaux devrait être réalisé.

Point 3 : Le Projet du cimetière : où en est-on ?

Le PLU a positionné cet aménagement sur le site de la station d'épuration des Bastides du Lac. L'ECAA devrait démanteler cette station. Cette inscription au PLU donne une véritable orientation à ce projet. Il conviendra de travailler sur la réalisation de ce projet et, également, d'en établir les financements.

Madame CORNEC précise que les 2 stations d'épuration (Bastide du Lac et Pins Parasols) seront démantelées par l'ECAA prochainement. Ce projet a pris du retard suite à un marché infructueux, mais un nouveau marché public vient d'être relancé.

Point 4 : Propositions d'aménagements :

➤ **Au stade de la Bouverie une fresque dégradée est à repenser, y a-t-il un projet de prévu ?**

Un chantier de jeunes est programmé aux vacances de février 2023 en vue de réaliser un Graff sur le thème de la nature à la Bouverie.

➤ **Un abri (de type pergola) est demandé près du city ou Skate Park qui permettrait aux parents d'attendre leurs enfants.**

Si la demande concerne la protection du soleil, deux bancs ont été installés sous l'Eucalyptus entre le City et le Skate parc.

➤ **Serait-il possible d'installer des toilettes extérieures accessibles en permanence à proximité de la Maison des jeunes ?**

Des toilettes accessibles à tous avaient été installées il y a quelques années à l'arrière du bâtiment, elles ont été vandalisées et condamnées. A ce jour, la solution proposée est l'utilisation des toilettes situées dans le bas de la salle Suzanne Régis. La gardienne les ouvre à compter de 8h00 et ce pour toute la journée.

➤ **La copropriété des Pins Parasols souhaiterait la réfection du mini-golf et le remplacement d'un jeu manquant sur l'aire de jeux ?**

La réhabilitation du mini-golf engendrerait des travaux importants, autre qu'une intervention de peinture. Cette restauration demande des travaux de maçonnerie nécessitant l'intervention d'un

prestataire extérieur. Face au coût supposé important, les élus souhaitent avoir une réflexion sur le devenir de cet équipement. Sa réhabilitation suggérant également une organisation pour la location ou le prêt de matériel (club, balles, carnet...) car tout le monde n'est pas pratiquant régulier de cette activité.

Pour le jeu manquant, le matériel de remplacement est commandé et sera installé dès réception.

➤ **Mettre une bordure bateau sur le trottoir de l'impasse Georges Brassens.**

Un rendez-vous technique sera proposé, très prochainement, à Monsieur DEWEZ, conseiller de quartier de ce secteur, pour régler cette problématique.

➤ **Reprise de trottoirs à proximité du pont Mozart**

Il convient de voir l'emplacement exact, à quelle hauteur de la station de relevage pour effectuer le chiffrage. Il sera proposé à Monsieur HAGOUËL, conseiller de quartier et président d'ASL, un RDV sur site.

➤ **Réfection des rambardes en bois sur le haut du parking des musiciens**

Un état du bois manquant sera fait avant de passer commande, pour prévoir la réparation.

➤ **Pourrait-on installer des lampadaires pour des rues très sombres aux Pins Parasols ?**

Les demandes seront étudiées au cas par cas, sachant qu'il n'est pas dans l'air du temps d'ajouter de l'éclairage.

Monsieur SAVIO ajoute que s'il y a des endroits où il y a vraiment des trous noirs il faudrait se rapprocher de Monsieur MASSON à la mairie Annexe de la Bouverie afin de recenser les emplacements et d'étudier la faisabilité.

Monsieur SAVIO explique également que la municipalité travaille sur des mesures d'économie d'Énergie, ainsi sur les 5000 points lumineux de la commune, un travail de remplacement des lanternes est en cours. Plus de 1600 ont déjà été remplacés par des lanternes « pilotables ». Ceci permet l'abaissement de la luminosité de 80 % de 21h à 6h du matin.

Il est évident que les lanternes non connectées ne peuvent être diminuées car elles ne sont pas pilotables. Sur ces secteurs, la seule solution actuellement possible, serait la coupure totale sur un temps de nuit, mais s'ouvre alors la problématique sécuritaire (les routes se retrouveraient dans l'obscurité). Donc à ce jour, seules les lanternes connectées sont abaissées. Une réflexion est en cours sur le sujet. Tous les avis seront bons à prendre.

En parallèle, à la demande de la ville, le prestataire réalise actuellement un réglage de l'ensemble des 100 armoires de commande pour décaler l'allumage des postes d'environ 15 mn à 20mn.

Concernant d'autres économies d'énergie, les chaudières des bâtiments municipaux sont en cours de rénovation, un travail d'isolation des bâtiments se réalise. Une équipe travaille sur un audit pour prévoir et programmer d'autres économies d'énergie.

Point 5 : Sécurité :

Sécurité de la circulation

➤ **Demande de limitation de vitesse sur l'avenue Mozart.**

Madame DUFAY précise que l'avenue Mozart est limitée par un panneau à 50km/h

Monsieur GNERUCCI propose de modifier ce panneau afin de réduire la vitesse à 30 km/h et de programmer des passages de patrouilles afin de la faire respecter.

Madame AZZENA salue la décision de Monsieur GNERUCCI, de rajouter des patrouilles de la PM sur le quartier du Caloussu car en plus de la vitesse, elle signale que le « le cédez le passage » entre l'impasse Berlioz et l'avenue Mozart n'est pas respecté.

➤ **Question récurrente sur la vitesse pour l'avenue des Grands Pins Parasols.**

Monsieur GNERUCCI explique que pour diminuer la vitesse il a été mis en place un ralentisseur et son efficacité s'est avérée probante. Il y a également un radar pédagogique. Des contrôles PM sont effectifs (exemple le mardi 9 novembre). Il précise qu'il est prévu à la sortie d'Opalina l'installation d'un stop lorsque la résidence des séniors sera terminée.

➤ **Demande d'un panneau « interdit de tourner » sur l'avenue des Eucalyptus qui mène à l'Aire de jeux Y. Colle car beaucoup de voitures franchissent la ligne continue pour aller se garer**

Monsieur MASSON indique qu'il suffit simplement de respecter le code de la route et, pour entrer, lorsque l'on vient de Roquebrune sur Argens, il convient de faire le tour par le rond-point des Harkis et pour sortir, si l'on veut aller en direction du Cœur de la Bouverie, il suffit de tourner au rond-point de l'appel du 18 juin 1940.

➤ **Demande de sens unique sur le chemin de l'allée Debussy**

C'est un problème interne au Caloussu, et une mise en place éventuelle peut se réaliser à condition que les résidents de la rue en soient d'accord et qu'elle soit votée en AG de l'ASL, comme ce fut le cas au Cantadou.

➤ **Est-il possible de placer des miroirs pour les virages dangereux aux Pins Parasols ?**

Les demandes seront étudiées au cas par cas car il faut une vraie nécessité à cette installation. Pour information, cette installation n'est pas un élément sécuritaire : aucun administré ne pourrait se retourner contre la municipalité en cas d'accident.

Insécurité et incivilités :

➤ **Demande d'une caméra supplémentaire au Cœur de la Bouverie pour couvrir un angle mort :**

Monsieur GNERUCCI explique qu'un plan de déploiement est actuellement mis au chiffage et les priorités restent à déterminer, ce qui signifie que l'installation à la Bouverie ne se fera peut être pas en premier car nous avons actuellement un déficit de maillage très important sur les Issambres et au village.

➤ **Un rassemblement régulier en haut du Collet Redon semble problématique, ou du moins interroge (deal ?) Problème similaire supposé aux Pins Parasols.**

La Police Municipale se rend régulièrement sur le site dans le cadre de Vigipirate (surveillance des antennes téléphoniques et du réservoir d'eau). Effectivement les patrouilles rencontrent parfois des jeunes qui se réunissent et laissent l'endroit propre. Pour les Pins Parasols, ils vont envoyer une patrouille car pas de signalement à ce jour. Monsieur GNERUCCI précise qu'il ne faut pas hésiter à appeler la PM au 04.98.11.36.80.

Une personne de l'assemblée demande si on peut positionner une barrière en haut du collet Redon afin de limiter l'accès aux services concernés.

Monsieur MASSON va faire étudier cette faisabilité, sachant que dans un passé récent cette demande avait été rejetée (DDTM).

Propreté :

Problème des déjections canines et chiens tenus en laisse.

Monsieur GNERUCCI propose de positionner une toutounette à proximité de l'entrée du Caloussu au parking des musiciens si nécessaire.

Monsieur MASSON annonce que le Cercle Canin se propose de former les propriétaires à l'éducation de leur chien.

3^{ème} partie : Informations

❖ **Les projets sportifs en cours de réalisation :**

La création d'un street Workout, situé sur l'espace CALANDRI en continuité du City Park est en voie de finalisation ainsi que les aménagements de 3 parcours VTT et d'un circuit de type Pump-Track.

❖ **Le Bilan de la première année de l'APC.**

L'Établissement Public Industriel « La Poste » est devenu une Société Anonyme à capitaux Publics depuis le 10 mars 2020, l'Etat restant actionnaire à hauteur de 34%.

Ainsi, nombre de bureaux postaux ont été fermés, Roquebrune sur Argens n'a pas été épargnée. Le Bureau des Issambres a été transformé en Agence Postale Communale (APC) en février 2017.

L'an dernier, lorsque la poste a informé Monsieur le Maire de sa décision de supprimer le bureau de poste de la Bouverie, il a décidé avec son Conseil Municipal de prendre en charge ce service dans les conditions identiques à celles du quartier des Issambres.

Le personnel de la Poste a été remplacé par des agents municipaux qui ont reçu une formation adaptée à cette nouvelle activité.

L'APC est ouverte les lundi, mardi, jeudi, Vendredi et le mercredi matin.

*Du 28 septembre 2021 au 27 septembre 2022, **elle a accueilli 18 007 passages** suivant les services prévus au cahier des charges (Opérations postales hors compte bancaire). Soit, **une moyenne mensuelle de 1506 personnes** et **journalière de 78 personnes**. Les mois de décembre et Août sont des mois forts, ceux d'avril et juillet les plus faibles. **Il a noté que 67% des clients viennent en matinée.***

*Les financements d'investissement et du fonctionnement interne quotidien sont assurés par la Poste. Les salaires du personnel sont pris en charge par la collectivité. La Poste verse une indemnité compensatoire. Sur cette première année, **le montant du reliquat engagé par la collectivité s'élève à 27 414 euros.***

*Monsieur MASSON confirme que le choix municipal aura ainsi permis **aux habitants du quartier de la Bouverie de conserver un service de proximité indispensable et fortement usité.***

❖ **Demande de reconnaissance par l'Etat de « catastrophe naturelle » due à la sécheresse**

Notre commune, comme beaucoup de communes en France, a subi une longue période de sécheresse. Certains résidents ont constaté des fissures, ou autres désagréments, liés à cette situation.

La Commune fera une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse auprès des services de la Préfecture en fin d'année.

La Commission interministérielle étudiera la demande et rendra son verdict par arrêté préfectoral normalement dans le courant du deuxième trimestre 2023.

Pour pouvoir être indemnisé en cas de dégâts (fissures), il faut être assuré contre ce risque, soit par une souscription spéciale, soit par l'adhésion à un contrat qui l'inclut automatiquement.

❖ **Aménagement du site du Blavet : 4 Grottes : Les balades du Blavet**

Le site du Blavet récemment aménagé vous accueille pour de jolies balades à la découverte des 4 grottes du site, un lieu de vie de nos ancêtres. Ce site est maintenant très bien balisé et parfaitement accessible suite aux réalisations encadrées par la municipalité.

❖ **Permanences disponibles à la Mairie Annexe de la Bouverie**

- Assistante sociale avec Mme DA SILVA le lundi matin sur RDV
- Conciliateur de Justice avec Mr BILARDELLO le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois sur RDV
- Permanence Juridique avec Mr MORAINÉ un mardi après-midi tous les 15 jours sur RDV
- Psychologue avec Mr PAYOT le mercredi et jeudi matin sur RDV
- Psychologue avec Mme COLPIER le mercredi et jeudi après-midi sur RDV
- ASL la NOVENAIRE avec le bureau le 1^{er} vendredi matin de chaque mois sans RDV
- CCAS de Roquebrune avec Mr HENRIQUES le vendredi après-midi sur RDV

COMMUNICATION de l'amicale des donneurs de sang :

Appel aux bénévoles pour la création d'une Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB)

Mr LAINELLE propose de relancer cette amicale alors qu'il n'y a que 28 donneurs de sang sur toute la commune En accord avec l'Union Départementale des donneurs de sang bénévoles du VAR Voici ses coordonnées :

Mr LAINELLE Jean-Marc N° de téléphone : **06.50.38.14.65.**

E-mail : jean-marc.lainelle@orange.fr

Conclusion par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire conclut ce Conseil de quartier en remerciant l'assemblée présente ainsi que les Conseillers et les Elus pour le travail réalisé. Il tient à remercier également les services municipaux pour leur réactivité et leur efficacité au quotidien.

Monsieur le Maire nous précise plusieurs informations :

- Il annonce que le **Roq'info le Mag, devient bimensuel à compter de ce mois.**
- Suite à la convention annuelle des Maires de la région PACA de ce jour, à laquelle il a participé, Monsieur le Maire nous informe qu'il « est allé chercher des subventions ». Il précise que pour l'année 2022, **il a pu obtenir par différentes sources des subventions à hauteur de 1,9 millions d'euros.**
- Concernant la sécurité et les nuisances, et suite à la plainte d'un riverain concernant des nuisances sonores provoquées par certains motards circulant à bord de véhicules deux roues sur les pistes de la Lieutenante, Monsieur le Maire **nous informe qu'une interpellation a eu lieu le weekend du 11 novembre par la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale. Il précise que plusieurs interpellations et verbalisations ont eu lieu sur des véhicules et des personnes.**

Monsieur MASSON invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié tout en échangeant sur des sujets divers avec le Maire et les Elus présents.

Le conseil de quartier se termine à 20h45.